



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 08/12/2022

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU 2 DECEMBRE 2022

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) s'est réunie le vendredi 2 décembre 2022 à la préfecture du Cher.

Lors de cette réunion, une demande d'autorisation d'exploitation commerciale a été examinée :

- **Extension d'un supermarché à l'enseigne INTERMARCHÉ SUPER, sis chemin de Giverlais à CHATEAUMEILLANT (18 370), sans création de surface plancher supplémentaire.**

Déposée par : SAS JURAYSSE, route de Lignièrès à CHATEAUMEILLANT (18370).

Surface de vente supplémentaire demandée : 490,95 m².

La CDAC a émis un **AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation par :

- 9 avis favorables
- 2 abstentions

Contact presse :
**Bureau de la représentation de l'Etat
et de la communication**